

Projet agrivoltaïque des Essarts

Commune de Cellettes

Bulletin d'information - Février 2021

Ce bulletin d'information a pour objectif de renseigner sur l'état d'avancement du dossier de développement et les rendus des études, connus à date sur la zone d'étude globale. Il envisage les premières mesures d'évitement et de réduction possibles et un premier scénario d'implantation potentielle.

Au surplus, il informe sur les modalités du déroulement d'une concertation préalable volontaire devant se tenir durant la 2^{ème} quinzaine de février 2021.

Le projet des Essarts

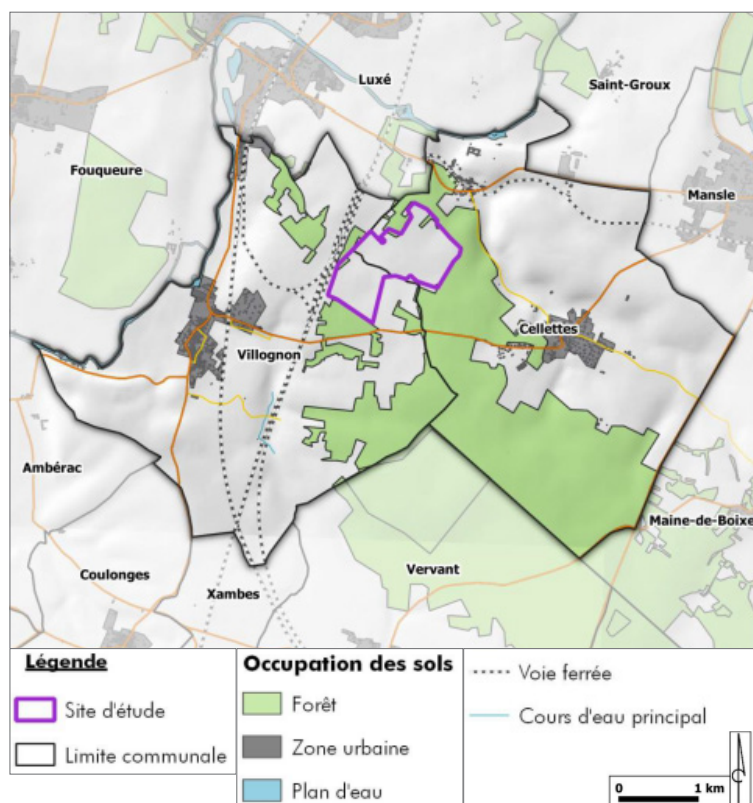
Une zone d'étude initiale d'environ 55 ha été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire.

Au regard du retour des études, une zone restreinte d'environ 30 ha constitue la zone d'implantation potentielle du parc agrivoltaïque.

Le propriétaire souhaite diversifier sa production agricole, assurer la pérennité de l'entreprise et transmettre l'exploitation, pour une conversion des terrains en pastoralisme ovin BIO associé à une production d'Énergies renouvelables.

La configuration du parc photovoltaïque permettra la libre circulation permanente des ovins dans un espace clôturé et surveillé.

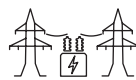
Les caractéristiques principales



Surface de la zone d'étude naturaliste :
Env. 55 ha



Surface occupée par le projet agrisolaire :
24 ha



Puissance du parc :
Env. 23,5 MWc



Estimation annuelle de la production :
Env. 31,4 GWh

Nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable* :
Env. 12 500

*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

2019

- Rencontre agriculteur propriétaire.
- Signature d'une promesse de bail.
- Pré - consultation des Services de l'État, Collectivités territoriales et chambre Consulaires.

2020

- Inventaires faune flore milieux naturels.
- Montage du projet agricole.
- Lancement de l'étude d'impact.
- Lancement de l'étude agricole.
- Présentation du projet au Conseil Municipal.

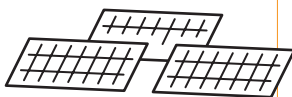
2021

- Dimensionnement technique de la centrale en fonction des mesures d'évitement et de réduction.
- Concertation préalable volontaire.
- Bilan de la concertation préalable.
- Dépôt Permis de Construire et Instruction.

Étapes à venir

- Enquête publique.
- Demande de raccordement.
- Construction et mise en service.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle porte sur plusieurs volets comme le volet paysager ou le volet faune, flore et milieux naturels par exemple, et relève de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kW, tel que le projet de parc photovoltaïque des Essarts, y sont soumis avec évaluation environnementale.

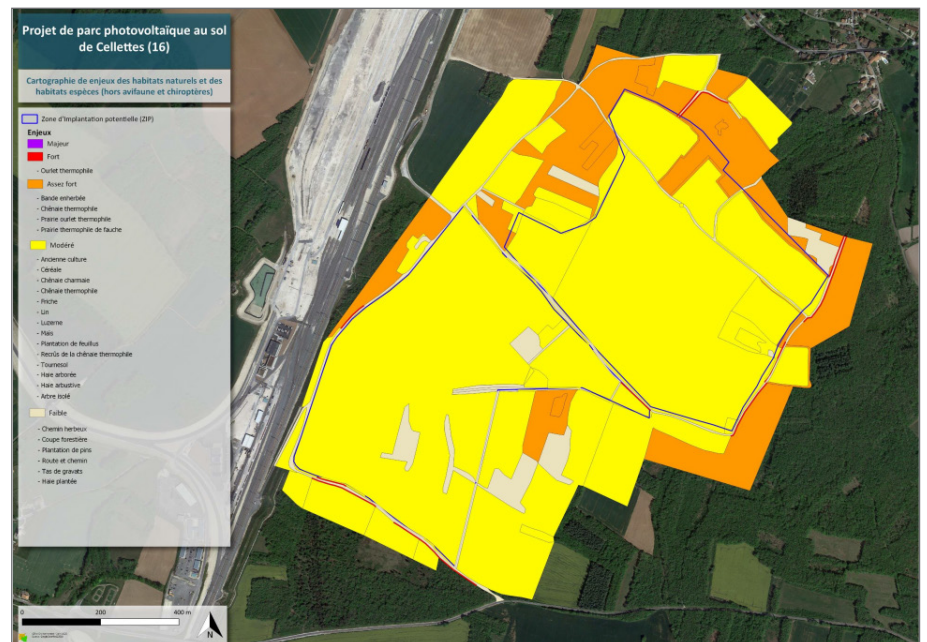
Une étude d'impact est donc en cours de réalisation pour le projet. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial naturaliste a été réalisé (avant le projet) et l'analyse des impacts et des mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts sont en cours de finalisation.

L'étude paysagère et l'étude préalable agricole sont en cours.

Résultats des études naturalistes

Cartes des enjeux faune flore / milieux naturels :



Source : CERA Environnement

S'agissant des habitats naturels, le périmètre du projet agrivoltaïque est occupé par des parcelles de grandes cultures. Par conséquent, peu d'habitats patrimoniaux et remarquables sont présents sur la zone étudiée et couvrent des surfaces très réduites en limite ou en périphérie de zone. Quelques formations boisées au nord et l'extension de la forêt de Boixe sont essentiellement représentées par des chênaies thermophiles.

Aucune zone humide n'a été inventoriée.

Les boisements limitrophes présentent l'essentiel des enjeux présents (avifaune nicheuse sylvoicole – chiroptères) de modérés à assez forts.

Quelques zones herbeuses concentrent des enjeux de modérés à forts pour la faune et la flore locale, l'avifaune locale de plaine et les reptiles ;

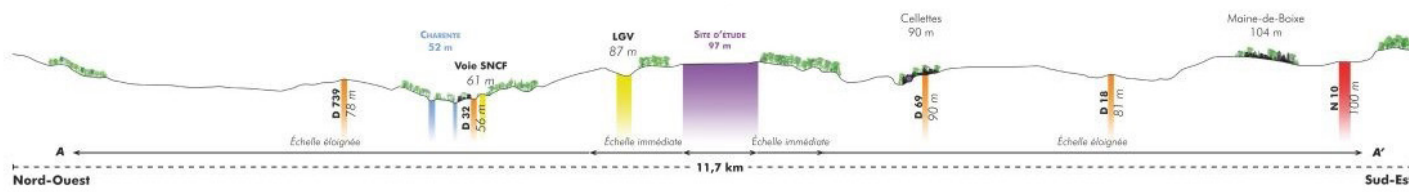
Ces milieux seront évités dans le scénario d'implantation du futur projet agrivoltaïque qui se positionnera exclusivement sur les milieux de grande culture, à enjeux de conservation modérés.

L'étude paysagère (en cours)

Les terrains du site d'étude sont majoritairement occupés par des parcelles agricoles, encadrées par le massif forestier des Essarts au nord, la forêt de Boixe à l'est, et un boisement fermé au nord-ouest.

Les écrans visuels ainsi créés sont importants et masquent clairement la perception visuelle du projet.

Aucune habitation n'est présente aux abords du site, ni aucun site classé ou inscrit. La LGV Sud Europe Atlantique traverse la proximité du site dans un axe nord-sud (environ 200m à l'ouest).



Coupe de principe d'organisation du relief (source : BE paysager ARTIFEX).

Il faut noter qu'un volet paysager est prévu pour insérer la centrale dans son environnement avec la réalisation de photos montages.

L'étude préalable agricole (en cours)

Au droit de l'article 28 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), du décret 2016-1190 du 31 août 2016, et la surface agricole prélevée dépassant 5ha, le projet est soumis à cette étude. Cette étude fait l'objet d'un avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

L'analyse de l'état initial de l'économie agricole territoriale est en voie d'achèvement.

La Surface Agricole Utile de l'EARL familiale est de 147.13 ha en polyculture traditionnelle depuis la cessation de l'activité d'élevage de vaches laitières en 1991.

La SAU impactée par le projet est de 29.4 ha dont moins de 24 ha strictement pour le parc agrivoltaïque.

La fille du propriétaire exploitant a pour projet de reprendre l'exploitation familiale à la fin de ses études et de développer un atelier ovin viande en agriculture biologique.

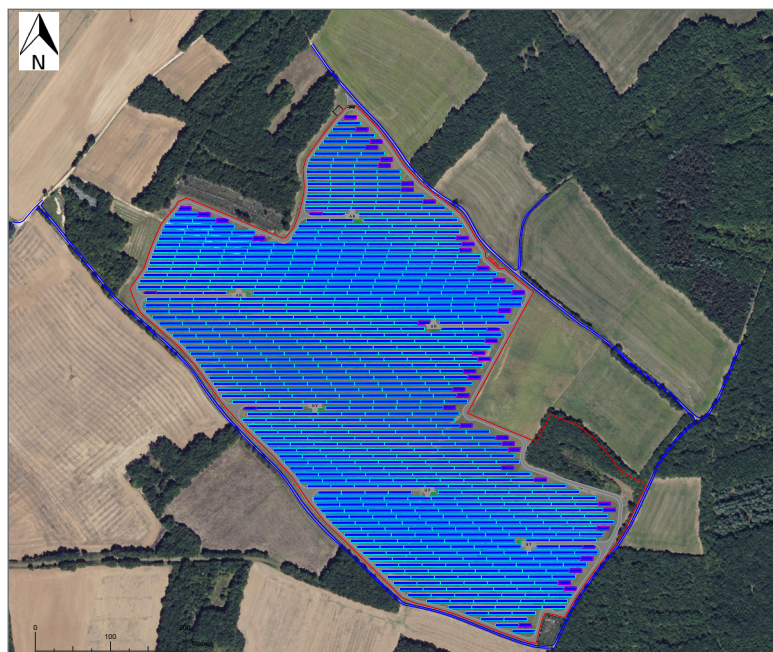
La diversification agricole, associée à une production d'Énergie renouvelable, valorisera l'exploitation.

À partir de l'état initial, l'étude mesurera les effets économiques et financiers du projet sur l'économie agricole locale.

Si des impacts résiduels demeurent, c'est-à-dire que tous n'auront pu être évités ou réduits, des mesures de compensation collective, factuelles et chiffrées seront proposées pour consolider l'économie agricole du territoire, avec des modalités de mise en œuvre et un calendrier.

Zone d'implantation potentielle

Un premier scénario d'implantation non définitif est proposé et restreint la zone d'étude initiale de 55 ha à 24 ha environ, sur la partie nord de la zone d'étude globale.



Les parcelles immédiatement contigües au parc à l'est et de l'autre côté du chemin rural au nord sont incluses dans le projet agricole mais ne sont pas comprises dans l'enceinte du parc agrivoltaïque.

Légende

	Table entière de modules photovoltaïques
	Demi-table de modules photovoltaïques
	Clôture souple de 120m3
	MVPS
	Poste de livraison
	Portail
	Clôture
	Chemin carrossable
	Chemin existant

Concertation préalable volontaire du jeudi 18 février au vendredi 05 mars 2021 inclus !

Cette procédure a pour objectif de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet ; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et la mention des solutions alternatives envisagées, présentées dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

Elle est à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire, et souhaite informer le public et solliciter sa participation, en amont du dépôt de la demande de permis à construire.

Pendant toute la durée de la concertation, un dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Cellettes pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/essarts.html>

Permanence publique d'information



Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée par le responsable de projet **le vendredi 05 mars 2021 en mairie de Cellettes de 13h30 à 17h30, dans le respect des règles sanitaires.**

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Cellettes (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

A l'issue de la concertation :

- Le responsable du projet recueillera les observations formulées.
- Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Cellettes ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois.
- Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 120 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 339 MW pour alimenter environ 330 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1200 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Gaston Bileitczuk
Tél. : 05 32 26 26 50
gaston.bileitczuk@abo-wind.fr

Agence de Toulouse


2 rue du Libre Échange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 @ABOWindFrance

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur